



RÈGLEMENT

« CONCOURS SAC À DOS TECHNIQUE ET PERCEUSE À PERCUSSION BRUSHLESS ENERGYHUB »

ARTICLE 1 : Société Organisatrice

La société Peugeot Outillage dont le siège social se trouve au 192 Avenue Yves Farge, 37700 Saint-Pierre-des-Corps (ci-après la « Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur Facebook, intitulé « concours sac à dos technique et perceuse à percussion BRUSHLESS ENERGYHUB » (ci- après le « Jeu »).

Le présent règlement a pour objet de décrire les conditions d'utilisation du Jeu.

La Société ARJCOM, 1 rue Franklin Roosevelt 37000 TOURS, ci-après dénommée « l'Agence », a été mandatée pour assurer la réalisation et le bon déroulement de ce jeu-concours.

Le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook. La Société Organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne morale ou physique majeure, disposant d'une adresse électronique (email) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu (ci- après le « Participant »).

Sont exclues de toute participation au Jeu : les mineurs, les personnes travaillant pour la Société Organisatrice et de façon plus générale, toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

Ce Jeu est annoncé sur Facebook avec une publication sur la page Facebook Peugeot Outillage : <https://www.facebook.com/PeugeotOutillage/>

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder aux vérifications utiles au respect du présent règlement et d'écarter tout candidat ayant commis un abus quelconque ou violant les lois et règlement en vigueur sur le territoire Français, sans qu'elle ait à procéder à une vérification systématique de l'ensemble des candidats. Toute mention fautive ou incohérente, toute violation du présent règlement entraînera l'élimination immédiate du candidat.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur Facebook avec une publication sur la page Facebook Peugeot Outillage : <https://www.facebook.com/PeugeotOutillage/>

La participation au jeu débutera le 16/09/2020 à 11 h et se terminera le 23/09/2020 à 15 h.

ARTICLE 4 – Dotation

La dotation mise en jeu pour le/la gagnant·e est :

- [Un sac à dos technique](#), référence 250300
- [Une perceuse à percussion BRUSHLESS ENERGYHUB](#), référence 250323

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir l'échange de leur dotation contre sa valeur monétaire ou contre un autre lot en nature. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Les gagnants s'engagent à ne pas



rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne la dotation, son état et ses qualités.

ARTICLE 5 – Remise des lots

Le gagnant du Jeu sera contacté à la fermeture du Jeu, directement par message privé. Le lot sera envoyé par colis au domicile du/de la gagnant·e.

ARTICLE 6 – Acceptation et Accès au Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve, par les Participants, du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite...), ainsi que des lois et règlement en vigueur en France.

La participation au Jeu nécessite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est librement consultable et imprimable à partir de la page Facebook Peugeot Outillage.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice, au plus tard 30 (trente) jours suivant la date de clôture du Jeu (cachet de la Poste faisant foi).

ARTICLE 7 – Protection des données personnelles des participants

Conformément à la directive européenne Règlement Général pour la Protection des Données, les données personnelles des participants collectées par la Société Peugeot Outillage, à savoir les prénom, nom et adresse e-mails associés au compte Facebook de chaque participant ainsi que le numéro de téléphone fixe/portable, l'adresse email et les adresses postales de départ et d'arrivée communiqués par chaque participant seront



utilisées uniquement pour les besoins de la gestion et l'organisation du Jeu. Aucune de ces données ne fera l'objet d'un traitement commercial et ne sera utilisée en-dehors du jeu-concours.

Les données personnelles des participants visées ci-dessus sont destinées à la société Peugeot Outillage, qui sera responsable du traitement de ces données au sens de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée. La collecte des données personnelles visée au présent article n'est aucunement réalisée à l'initiative ou pour le compte de Facebook, qui n'a aucune responsabilité dans la collecte ni l'utilisation des données personnelles des participants dans le cadre du Jeu, ce que ceux-ci reconnaissent et acceptent expressément.

Les données des participants collectées pourront être transmises à la société ARJCOM 1 rue Franklin Roosevelt 37000 TOURS, en tant que sous-traitant pour la bonne conduite du Jeu.

Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : contact@peugeot-outillage.com

Les participants qui exerceront leur droit de radiation des données les concernant avant la date de clôture du Jeu sont réputés renoncer à leur participation au Jeu.

